

Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial

-

Bilan de la Concertation Préalable



Table des matières

1-	Rappel de la réglementation	3
2-	Déclaration d'intention et engagements de la Communauté de communes	4
3-	Mise en œuvre de la concertation préalable	5
1-	Mobilisation des élus et des services internes	5
	Séminaire de lancement dédié aux élus.....	5
	Séminaire de mobilisation dédié aux nouveaux élus	5
	Séminaire de sensibilisation dédié aux agents.....	6
2-	Mobilisation des associations et des entreprises.....	6
	Réunion de mobilisation des associations.....	6
	Réunion de mobilisation des entreprises	6
3-	Mobilisation du grand public.....	6
	Réunion de mobilisation du grand public.....	6
	Forum participatif.....	6
	Ateliers thématiques de co-construction du programme d'actions	6
	Outils d'informations et de communications complémentaires	7
4-	Les apports du processus du concertation	9
5-	La stratégie globale issue du processus de concertation	10
6-	Annexes	11
	Annexe n°1 - Déclaration d'intention	11
	Annexe n°2- Comité de pilotage	14
	Annexe n°3- Compte-rendu du séminaire de lancement dédié aux élus.....	15
	Annexe n°4- Comptes-rendus des ateliers thématiques	19
	Annexe n°5- Outils de communication utilisés.....	26

1- Rappel de la réglementation

Les Plans Climat-Air-Énergie territoriaux (PCAET) sont soumis à une évaluation environnementale de manière systématique et, de ce fait, entrent dans les champs de la concertation préalable.

Définition de la concertation préalable

« La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable. » (d'après le code de l'environnement).

La concertation préalable est une procédure volontaire. La Communauté de communes a fait le choix d'organiser une concertation préalable aux modalités librement fixées, en respectant les conditions énoncées par l'article L. 121-16 du code de l'environnement.

Article L121-16 du Code de l'environnement

La concertation préalable associe le public à l'élaboration d'un projet, plan ou programme dans les conditions définies par la présente section. La concertation préalable est d'une durée minimale de quinze jours et d'une durée maximale de trois mois. Quinze jours avant le début de la concertation, le public est informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concernés par la concertation ainsi que, selon l'importance et la nature du projet, par voie de publication locale. Le bilan de cette concertation est rendu public. Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

Les dépenses relatives à l'organisation matérielle d'une concertation préalable sont à la charge du maître d'ouvrage ou de la personne publique responsable du plan ou programme.

2- Déclaration d'intention et engagements de la Communauté de communes

La déclaration d'intention (Annexe n°1) relative à l'élaboration du PCAET a été votée en conseil communautaire du 27 juin 2019 et prévoyait à minima les dispositions suivantes :

- Des réunions de mobilisation à destination des entreprises, des associations et du grand public. Il s'agira de présenter des éléments du diagnostic PCAET et d'inviter les personnes intéressées à contribuer à l'élaboration du PCAET de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne ;
- La mise en place d'une plate-forme participative en ligne, permettant à l'ensemble des acteurs de s'informer sur le PCAET et de contribuer à l'élaboration du programme d'actions ;
- Des ateliers thématiques, réunissant citoyens et acteurs du territoire, permettront d'approfondir chaque sujet et de recueillir les propositions d'actions qui seront analysées et arbitrées afin d'établir le programme d'actions du PCAET qui sera mis en œuvre ;
- Une communication sera diffusée via le magazine de la Brie Nangissienne et le site internet.

La déclaration d'intention a été affichée de façon régulière au panneau officiel de la Communauté de communes et était accessible en ligne sur le site internet de la Communauté de communes (<http://www.brienangissienne.fr/>) et sur le site internet de la Préfecture (<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention/Plan-Climat-Air-Energie-Territorial-Declaration-d-intention>).

3- Mise en œuvre de la concertation préalable

L'élaboration du PCAET nécessite, dès le début de la démarche, de communiquer et de sensibiliser largement sur les thématiques climat, air et énergie, afin d'assurer la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes.

La concertation des différents acteurs a été plus particulièrement appuyée lors du lancement de la démarche d'élaboration du PCAET (mobilisation initiale) et lors de la construction du plan d'actions. Un forum numérique a en outre permis de garantir la participation du public durant toute l'élaboration du PCAET.

Chaque étape d'élaboration du PCAET (diagnostic – stratégie – programme d'actions) a été validée par un comité technique, regroupant les partenaires, puis par un comité de pilotage composé d'élus communautaires. De nombreux partenaires institutionnels ont également été invités et ont participé aux différents comités de pilotage qui ont ponctué la démarche (Annexe n°2).

1- Mobilisation des élus et des services internes

La mobilisation interne a été réalisée sur deux temps forts :

Séminaire de lancement dédié aux élus

- Date : 16 mars 2018.
- En présence du président de la CC, Gilbert Leconte, de la DGS, Morgane Baillergeau, et de 20 élus des communes de l'EPCI (Annexe n°3).



Animé par les membres de CDTE 77, la communauté départementale pour la transition énergétique de la Seine-et-Marne, le séminaire de lancement avait pour objectif de rassembler les principaux acteurs associés à l'élaboration du PCAET.

Après une phase d'appropriation des enjeux énergie-climat, les parties en présence ont pu identifier et hiérarchiser les enjeux prioritaires sur le territoire de l'EPCI. La mobilité, la qualité de l'air et de l'eau ont été soulignées. La transversalité des axes prioritaires a également été mentionnée.

Les participants sont ensuite revenus sur plusieurs points de vigilance, notamment la nécessité d'un point de mobilisation en interne en vue de l'internalisation de certains livrables. La question de la mutualisation des actions sur un territoire voire sur plusieurs EPCI limitrophes a aussi été abordée. A l'issue du séminaire, il a été rappelé l'importance du PCAET pour formaliser les actions que la Communauté de communes souhaite engager et développer sur son territoire.

Séminaire de mobilisation dédié aux nouveaux élus

En raison des élections locales de 2020 puis de la crise sanitaire, un séminaire de mobilisation dédié aux nouveaux élus a été mis en place ainsi qu'un séminaire de sensibilisation dédié aux agents

- Date : 16 décembre 2020
- Animé par Etik-Presse.

Séminaire de sensibilisation dédié aux agents de la communauté de communes et des communes membres

- Date : 26 janvier 2021
- Animé par Etik-Presse.

2- Mobilisation des associations et des entreprises

La mobilisation externe a été réalisée sur deux temps forts, animés par Etik-Presse :

Réunion de mobilisation des associations : date 24 mars 2021

Réunion de mobilisation des entreprises : date 24 mars 2021

3- Mobilisation du grand public

Réunion de mobilisation du grand public

- Date : 31 mars 2021.
- En présence d'une quinzaine de personnes.

A la fin de la soirée, une page dédiée au club climat a été mise en ligne sur le site de brienangissienne.fr permettant de s'inscrire au Club climat et ainsi recevoir les invitations et les informations liées à l'avancement du PCAET.

Forum participatif

Afin de favoriser l'implication de tous dans la définition des actions du PCAET, un forum citoyen, le Club climat, a été mis en ligne.



Cet outil a permis de rendre accessible en ligne les synthèses thématiques du diagnostic, de recevoir des contributions et de garantir la participation des citoyens.

Au total, une **soixantaine de personnes** s'y sont inscrits.

Ateliers thématiques de co-construction du programme d'actions

La Communauté de communes a organisé 4 ateliers thématiques de co-construction, animés par Etik-Presse.

Chaque thématique a fait l'objet d'une réunion publique spécifique. Ces réunions ont eu lieu en soirée, dans la commune de Bailly-Carrois.

Thématique	Date	Nombre de participants
Transport, déplacements	08 juin 2021	20
Habitat, logement	14 juin 2021	15
Agriculture, biodiversité, consommation	22 juin 2021	25
Economie, nouvelles énergies	29 juin 2021	10

La thématique Agriculture étant importante sur le territoire de la Communauté de communes, il a été décidé d'organiser un second atelier consacré à cette thématique le 6 juillet 2021 afin que toutes les solutions et initiatives puissent être explorées.

Les ateliers ont permis d'échanger sur de nombreux sujets et d'établir un pré-programme d'actions. Celui-ci a ensuite fait l'objet d'analyse et d'arbitrages par les services, les partenaires institutionnels et les élus de la Communauté de communes pour être traduit sous forme de fiches-actions opérationnelles.

Méthodologie utilisée pour le pré-programme d'action

N° et titre de l'axe

Contexte

Description succincte des enjeux liés à cet axe et de son contexte (enjeux principalement issus du diagnostic). Définition du but escompté à travers la réalisation des actions contenues dans cet axe.

Porteurs et partenaires

Porteurs de l'axe

2 actions

Titres et impact des orientations contenues dans cet axe	Impact
	★ ★ ★
	★

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Adaptation au changement climatique +++
- Atténuation du changement climatique +++
- Réduction de la consommation d'énergie +
- Amélioration de la qualité de l'air +
- Energies renouvelables -

Bénéfices attendus sur les leviers d'un PCAET :
 +++ : bénéfice important
 ++ : bénéfice significatif
 + : bénéfice faible
 - : effet neutre

Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Objectifs chiffrés des actions contenues dans cet axe en termes d'impacts attendus (ordre de grandeur issus du scénario énergétique du territoire – cf. stratégie) Ces objectifs doivent être en cohérence avec les niveaux d'ambition des actions (et par conséquent les moyens et leurs objectifs opérationnels propres)	

Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Préconisations relatives aux enjeux environnementaux du territoire – issus de l'évaluation environnementale du plan climat air énergie du territoire

Ces ateliers thématiques ont fait l'objet de comptes-rendus reprenant les points abordés ainsi que les propositions des partenaires (Annexe n°4).

Outils d'informations et de communications complémentaires

Afin d'informer et de mobiliser pour la concertation préalable du PCAET, la Communauté de communes a utilisé divers outils et supports de communication :

- **Le magazine de la Brie Nangissienne** a produit divers articles dédiés au travail d'élaboration du PCAET (Annexe n°5). Les informations relatives à la concertation ont également été communiqué par le magazine (Annexe n°5).
- **Une page dédiée au PCAET** avait été mise en place sur le site internet de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne pour relayer l'ensemble des informations relatives à la concertation préalable du PCAET.

Menu | Contenu principal | Plan du site

Communauté de communes de la **Brie Nangissienne**

La communauté de communes Santé Économie Enfance Sport Environnement Transport Culture Patrimoine

thématiques

Le SPANC

Rénovation énergétique

Pratique

Club climat : le forum citoyen

Saison culturelle - Billetterie

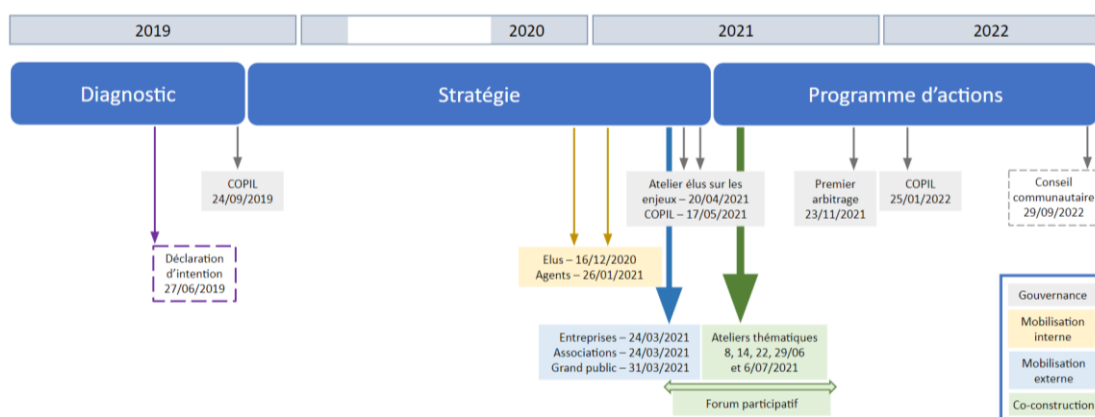
Agenda des événements

La Brie Nangissienne est engagée dans un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

Composé d'un diagnostic, d'une stratégie territoriale, d'un plan d'actions et d'un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées, le PCAET est le fruit d'un travail collaboratif avec les habitants, les associations et les acteurs économiques et institutionnels.

Haut de page

Synthèse du processus de concertation



1

4- Les apports du processus de concertation

A l'occasion des ateliers de co-construction, la Communauté de communes a recueilli une centaine de propositions d'actions, réparties selon les 4 thématiques des ateliers. Ces propositions ont été affinées afin de supprimer les redondances et d'associer certaines propositions entre elles par souci de cohérence. Ce travail de « nettoyage » a conduit à l'élaboration d'un pré-programme.

Ce pré-programme a fait l'objet d'une première lecture par les services qui ont étudié l'opérationnalité des propositions (moyens techniques, humains et financiers nécessaires). Puis il a été présenté aux élus de la Communauté de communes qui ont amendé ces propositions (notamment pour flécher des partenaires sur certaines actions) et les ont arbitrées en fonction des enjeux du territoire et des moyens d'agir dont disposent la Communauté de communes et ses partenaires.

Ces arbitrages ont abouti à un programme, structuré en 6 thématiques et décliné en 20 orientations et 37 actions, qui a été validé par le comité de pilotage puis présenté en Conseil communautaire.

5- La stratégie globale issue du processus de concertation

Les axes thématiques et leurs orientations :

Axe n°1 : Vers un habitat plus économe, alimenté par des ressources locales.

- Sensibiliser les habitants, propriétaires et locataires – y compris les administrations et bailleurs sociaux
- Améliorer les qualités thermiques du bâti existant
- Faire évoluer les usages et équipements dans les habitations
- Agir sur l'urbanisme et les nouvelles constructions

Axe n°2 : Vers des dynamiques agricoles et alimentaires vertueuses pour l'environnement et la santé.

- Accompagner la période de transition vers l'agriculture bio ou plus verte
- Mieux faire connaître les producteurs locaux, et accroître l'offre alimentaire du territoire

Axe n°3 : Vers un territoire accessible et une mobilité diversifiée.

- Réduire les obligations de se déplacer
- Rendre plus efficaces les transports en commun, notamment en facilitant l'intermodalité
- Réduire les pollutions automobiles
- Lutter contre la voiture solo en favorisant le covoiturage et les solutions alternatives
- Développer l'usage du vélo et autres modes de transport doux
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées au transport de marchandises

Axe n°4 : Vers une stratégie globale de reconversion pour une économie circulaire et de proximité.

- Sensibiliser les acteurs économiques et soutenir les efforts en matière de RSE et de réduction de l'impact carbone
- Développer l'économie circulaire
- Soutenir les entreprises de l'innovation durable et de la transition énergétique
- Transformer les pratiques touristiques et développer l'éco-tourisme.

Axe n°5 : Vers un développement maîtrisé des énergies renouvelables avec des débouchés locaux.

- Assurer un développement cohérent et maîtrisé des différentes filières de production d'énergie
- Maîtriser les enjeux de stockage et de développement de réseaux

Axe n°6 : Porté par des collectivités exemplaires et une mobilisation de tous les acteurs

- Agir de manière exemplaire au niveau des acteurs publics
- Animer et piloter le PCAET

6- Annexes

Annexe n°1- Déclaration d'intention



Envoyé en préfecture le 08/07/2019
Reçu en préfecture le 08/07/2019
Affiché le
ID : 077-247700701-20190627-2019_56_09-DE

Lancement PCAET

ANNEXE à la DÉLIBÉRATION

Déclaration d'intention

(article L.121-18 du Code de l'environnement)

1) Motivations et raisons d'être du Plan Climat Air Energie Territorial

Le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne a pour vocation d'engager le territoire dans une démarche de transition énergétique. la Communauté de communes de la Brie Nangissienne a l'ambition de mettre en œuvre un développement durable de son territoire et ainsi, de contribuer à son échelle à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations énergétiques ou encore à l'amélioration de la qualité de l'air. Le PCAET permettra à ce titre de traduire cette volonté dans un document comprenant un programme d'actions concret.

Tous les enjeux ne pouvant être traités directement par l'EPCI au regard de ses compétences statutaires, la Communauté de communes de la Brie Nangissienne s'efforcera d'associer à la démarche les autres acteurs du territoire.

2) Plans ou programmes dont découle le PCAET

Le PCAET de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne s'inscrit dans un contexte beaucoup plus large.

Tout d'abord, l'Accord de Paris, issu de la COP21 réunie fin 2015 et ratifié par la France le 4 novembre 2016, fixe l'objectif d'une limitation du réchauffement climatique à 1,5°C à l'horizon 2100.

Au niveau européen, le paquet 2020 comprend des objectifs précis en matière d'énergie et de lutte contre le changement climatique (réduire les émissions de gaz à effet de serre, augmenter la part des énergies renouvelables, améliorer l'efficacité énergétique) et le Conseil européen a entériné en 2014 de grands objectifs pour 2030.

En matière de qualité de l'air, la directive de 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur en Europe (2008/50/CE) et la directive-cadre de 1996 concernant l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air ambiant (96/62/CE), fixent des valeurs limites d'émissions et de concentration pour certains polluants dispersés dans l'air : les particules fines, les oxydes d'azote, l'ozone, le dioxyde de soufre, etc.

A l'échelle nationale, la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs globaux aux horizons 2030 et 2050, notamment :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20% en 2030 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 32% en 2030.

Au niveau régional, le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), arrêté le 14 décembre 2012 et le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) 2017-2020, approuvé par le préfet de région le 14 décembre 2017, et le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) 2017-2020, approuvé par le préfet de région le 14 décembre 2017, constituent le cadre de référence pour le PCAET, qui doit être compatible avec ces deux documents (article L229-26 du code de l'environnement).

3) Liste des communes correspondant au territoire concerné

Le territoire concerné est celui de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne, composé des communes suivantes :

Aubepierre-Ozouer-le-Repos	Fontains	Rampillon
Bréau	Fontenailles	Saint-Just-en-Brie
La Chapelle-Gauthier	Gastins	Saint-Ouen-en-Brie
La Chapelle-Rablais	Grandpuits-Bailly-Carrois	Vanvillé
Châteaubateau	Mormant	Verneuil-l'Étang
Clos-Fontaine	Nangis	Vieux-Champagne
La Croix-en-Brie	Quiers	

4) Aperçu des incidences potentielles sur l'environnement

Le PCAET vise à mettre en œuvre un plan d'actions, basé sur une stratégie territoriale, ciblant plus spécifiquement cinq axes majeurs : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables. Dans le cadre des compétences qu'elle exerce, notamment en matière de développement économique, de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, de services aux habitants (vie sociale, culture, jeunesse et sports, petite enfance) ou encore de transports, la Communauté de communes de la Brie Nangissienne agit sur son environnement immédiat. Au-delà de l'EPCI, les autres structures publiques (communes, syndicats, etc.) et privées jouent également un rôle majeur dans les champs d'actions relevant du PCAET.

A ce titre, la Communauté de communes de la Brie Nangissienne veillera à mettre en œuvre un PCAET à la fois ambitieux et réaliste, partagé avec les différents acteurs du territoire.

5) Modalités de concertation préalable du public

Conformément à l'article L 121-17 du Code de l'environnement, la Communauté de communes de la Brie Nangissienne prend l'initiative d'organiser une concertation préalable selon des modalités librement fixées, dans le respect des articles L.121-16, R.121-19 et suivants du même Code. Cette concertation préalable doit permettre d'assurer la définition d'un programme d'actions partagé avec les acteurs du territoire.

Le dispositif de concertation prévu s'articulera a minima autour des outils et instances suivants :

- Des réunions de mobilisation à destination des entreprises, des associations et du grand public. Il s'agira de présenter des éléments du diagnostic PCAET et d'inviter les personnes intéressées à contribuer à l'élaboration du PCAET de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne ;
- La mise en place d'une plate-forme participative en ligne, permettant à l'ensemble des acteurs de s'informer sur le PCAET et de contribuer à l'élaboration du programme d'actions ;
- Des ateliers thématiques, réunissant citoyens et acteurs du territoire, permettront d'approfondir chaque sujet et de recueillir les propositions d'actions qui seront analysées et arbitrées afin d'établir le programme d'actions du PCAET qui sera mis en œuvre.
- Une communication sera diffusée via le magazine de la Brie Nangissienne et le site internet.

Un bilan de la concertation préalable sera établi et mis à disposition du public.

Les dates de début et de fin de la concertation, ainsi que ses modalités prévues, seront communiquées au public au moins 15 jours à l'avance sur le site internet de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne.

Envoyé en préfecture le 08/07/2019
Reçu en préfecture le 08/07/2019
Affiché le 08/07/2019
ID : 077-247700701-20190627-2019_56_08-DE

La présente déclaration d'intention est publiée sur le site internet de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne : www.brienangissienne.fr, et sur le site de la Préfecture (<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention/Plan-Climat-Air-Energie-Territorial-Declaration-d-intention>). Elle est également affichée aux panneaux officiels de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne.

Annexe n°2- Comité de pilotage

Composition du Comité de Pilotage : SDESM, DDT77, Communauté de Communes de la Brie Nangissienne, Seine et Marne Environnement, CCI, B&L évolution.

3 réunions du Comité de Pilotage ont eu lieu au cours de l'élaboration du PCAET :

- 24 septembre 2019 : présentation résultats - validation du diagnostic.
- 17 mai 2021 : présentation des scénarios et validation de la stratégie - transition nouveau COPIL.
- 25 janvier 2022 : validation du programme d'actions, de la méthode de suivi et d'évaluation.



Séminaire de lancement du PCAET à la CC Brie Nangissienne

Le séminaire organisé à la CC Brie Nangissienne s'est déroulé le 16 mars 2018 à Mormant, en présence du président de la CC, Gilbert Leconte, de la DGS, Morgane Baillergeau, et de 20 élus des communes de l'EPCI.

Le séminaire a été animé par les membres de la CDTE77 :

- Jean-Maurice Lemaitre - DDT 77
- Christophe Parisot – Seine-et-Marne Environnement (SEME)
- Hélène Sanchez – IAU-ARENE
- Isabelle Defontaine – SDESM
- Wanda Wyrzykowski – DDT77

1. RAPPEL DES OBJECTIFS ET PRINCIPES D'ORGANISATION

Après l'ouverture de la séance par Gilbert Leconte, président de l'EPCI, les animateurs de la CDTE77 ont rappelé aux participants les objectifs d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015 entend permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, mais également de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.

Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 définit le périmètre du PCAET. Les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un PCAET.

Au-delà de l'obligation réglementaire, c'est une démarche collaborative qui est à conduire en impliquant un grand nombre d'acteurs et en l'abordant par son potentiel de retombées positives (économies d'énergie, développement économique, attractivité de votre territoire, ...), à la croisée des politiques prioritaires (nationales et régionales) et des projets locaux.

2. DÉROULEMENT DES SÉQUENCES DU SÉMINAIRE

- Présentation de la journée par les animateurs de la CDTE 77
- Présentation des 4 premiers onglets de l'outil de cadrage en lien avec la collectivité :
 - 1 – Qui suis-je ?
 - 2 – Pourquoi je m'engage
 - 3 – Quelle pratique participative
 - 4 – État de l'existant
- Descriptif synthétique de la situation de l'EPCI



1^{ère} séquence - Identification et priorisation des enjeux

2 groupes de travail ont été constitués. Pour chaque groupe, un jeu de cartes thématiques (de SEME) et le tableau avec onglet 5 de l'outil de cadrage ont été distribués.

A partir de jeux de cartes, chaque groupe a :

- identifié des enjeux prioritaires et hiérarchisé les enjeux
- argumenté les choix et les priorités en évoquant les éventuels points de vigilance liés à ces enjeux.

Le tableau représentant l'onglet 5 de l'outil du cadrage « Nos enjeux » a été rempli en direct.

Les enjeux retenus ont été :

- modes de déplacement
- efficacité / sobriété énergétiques
- inondations
- modes de déplacement
- qualité de l'air
- qualité de l'eau

2^{ème} séquence – Cartographie des actions et des acteurs du territoire

Actions locales existantes ou en projet	qualité de l'air	qualité de l'eau
ELECTRIFICATION	X	
METHANISATION	X	X
PHOTOVOLTAÏQUE		X
ASSAINISSEMENT/SPANC		
BORNES ELECTRIQUES	X	X
ECLAIRAGE PUBLIC		
Antenne de collecte	X	X
ZONES UNIES		
ZONES TRANSPORTS		
PLU	X	X
MAE	X	
AAC		
EOLIEN	X	X
TOITURES VEGETALISEES	X	
Eco-mobilité		
Transports	X	
Zero Phyto (publ.)		
SUV sur Rue		
PD LHI (Rohr)	X	
Actions SMETOM		
AMAP Qualité (air)		
Mutualisation		X

Chaque groupe de travail a travaillé pour :

- identifier des acteurs locaux (Annexe 1)
 - identifier les actions mises en place localement et les acteurs présents agissant sur le territoire (Annexe 2)
- puis
- a renseigné leur périmètre d'action et les outils mis à disposition par l'acteur.

	Acteurs locaux
	TOTAL
	BOREALIS
Les industriels :	FM LOGISTIC FRANCE
	LESSAFRE FRERES
	SAS VALFRANCE SEMENCES
	VERMILLION
Associations zones industrielles de :	AZIN - Nangis
	Transporteurs
Agriculture :	AMAP
	Ruche Qui Dit Oui
	Agriculteurs
	GPT Biogaz
Infrastructures :	Aérodrome - Clos Fontaine
	Véolia Eau
Habitat :	Trois Moulins habitat
	Office HLM
	Logement Francilien
	3 Logis
Syndicats :	Eau et Rivière
	SIVU
	SMETOM
Environnement :	Association de défense du Val d'Ancoeur
	Fédération de chasse
	Animateurs Natura 2000 - Villefermoy
Enseignements :	CFA de Nangis
Établissements publics administratifs :	SDIS



page 3/7

3^{ème} séquence – Transversalité des actions identifiées

Sur le tableau pré-rempli, collectivement à partir de la synthèse ont été déterminées des actions prioritaires sur le territoire du EPCI :

- Mobilité - modèle de déplacement
- Qualité de l'eau
- Qualité de l'air

Ce tableau a permis de démontrer la transversalité des thématiques et de les faire échanger entre les participants.

page 4/7

4^{ème} séquence – « Un outil au cœur du projet de territoire »

Les signets magnétiques ont été distribués aux participants et chacun a positionné sur le tableau les différents documents ou acteurs. Chaque participant a été invité de se déplacer pour présenter le signet et sa définition.

Les animateurs ont apporté des explications complémentaires et les interactions entre les différents documents.



Pause déjeuner,

Pause déjeuner,
Le repas pris en commun a permis d'échanger d'une façon informelle entre les participants et les animateurs.

5^{ème} séquence – Pourquoi je m’engage ? (onglet 2 de l’outil de cadrage)

Lors de cette séquence, deux post-it ont été distribués à chaque participant. Chacun a été invité à noter une ou deux raisons d'engagement dans un PCAET. Au bout de 15 minutes, les post-it ont été collectés et regroupés par famille. L'analyse collégiale des familles a permis d'identifier les motifs d'engagement.

page 5/7

6^{ème} séquence – les points de vigilance de la démarche

Le partage des travaux s'est déroulé en plénière tout en faisant le parallèle avec les cadres « repères » des onglets 1 à 4 de l'outil cadrage puis avec les points de vigilances identifiés en lien avec les enjeux prioritaires (onglet 5) dans le but de vérifier qu'aucun point de vigilance n'a été oublié.



page 6/7

7^{ème} séquence – l’outil de cadrage

L’outil du cadrage a permis aux participants de réfléchir sur l’internalisation et l’externalisation des livrables, en lien avec :

- L’état de l’existant (onglet 4)
- Les outils à disposition par les acteurs du territoire (onglet 7)
- Les moyens humains et financiers de la collectivité (onglet 1)

Questions diverses

La question de mutualisation des actions sur un territoire voire pour plusieurs EPCI limitrophes a été abordée. En effet, il est totalement possible de réduire des moyens des études en mutualisant des actions.

Le financement partiel d’un bureau d’étude pour mener à bien PCAET peut être demandé dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER) à condition de proposer plusieurs études sur le territoire.

3. CLOTURE DU SEMINAIRE

Lors de la clôture, le président rappelle qu’il s’agit d’une démarche de la transition énergétique pour la croissance verte dont il faudrait se saisir avec ou sans PCAET.

Le PCAET n’est qu’une formalisation des actions que la CC voudrait engager et développer sur son territoire.

La CDTE 77 met à la disposition de la CC l’outil de cadrage (outil constitué d’onglets que la CC peut compléter pour structurer sa démarche).

Pour aller plus loin, quelques liens :

- <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/loi-transition-energetique-croissance-verte>
- <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/plans-climat-air-energie-territoriaux-pcaet-r652.html>
- <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/renovation-energetique-des-batiments-en-ile-de-a5419.html>
- www.ademe.fr
- <http://www.territoires-climat.ademe.fr/>
- <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>
- http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/reseau_de_chaleur.map

Thématique Habitat et urbanisme



Élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial de la
Communauté de communes de la Brie Nangissienne



Habitat et urbanisme

Sensibiliser les habitants, propriétaires et locataires - y compris les administrations et bailleurs sociaux.

- Organiser des « balades thermiques » pour permettre une prise de conscience ludique par les habitants (pédagogie) et une cartographie pour les pouvoirs publics et les bailleurs.
- Faire des simulations chiffrées et communiquer sur la notion de retour sur investissement potentiel pour les habitants.
- Multiplier les campagnes de communication et de sensibilisation : affichage, encarts dans les magazines municipaux, sites internet et réseaux sociaux.
- Organiser des animations dans les écoles, collèges, lycées et centres de loisirs et privilégier une approche ludique des enjeux climatiques et des solutions pratiques à mettre en œuvre au quotidien.
 - Organiser un appel à projets.
- Organiser des événements physiques dans les villages. Exemple : journée annuelle « Ma maison ».
 - Faire intervenir des thermiciens.
 - Présenter des projets finalisés, des exemples de matériaux et techniques écoresponsables...
- Informer / former les notaires et les agences immobilières.
- Lutter contre les dérives des campagnes d'isolation à 1€ : prospection agressive, matériaux de mauvaises qualité, travail bâclé, prestations inutiles ou incomplètes, résultats inesthétiques, etc.
- Communication spécifique sur les supports de la Communauté de communes et relais dans les mairies.
- Impliquer, informer et former les élus et les agents de mairie sur les sujets climatiques pour qu'ils puissent relayer sur le terrain.
- Travailler avec les bailleurs sociaux à l'individualisation du chauffage (exemple des personnes âgées peu actives et souvent à la maison vs familles nombreuses absentes aux heures de journée).

Améliorer les qualités thermiques du bâti existant.

- Note ETIK-PRESSE : La création d'une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) est en cours de finalisation (objectif de mise en service au 1^{er} juillet 2021).

2 / 16



Élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial de la
Communauté de communes de la Brie Nangissienne



- Organiser des déplacements du conseiller pour aller à la rencontre des habitants, y compris des petites communes.
- Communiquer pour faire connaître la PTRE et inciter les habitants à faire la démarche d'aller se renseigner avant travaux.
- Aborder les sujets de manière globale : aspects techniques et climatiques mais aussi la dimension esthétique.

- Renforcer le contrôle après travaux.
- Proposer des aides financières.
- Mettre en relation (réseau) les élus et agents en charge des questions de logement et d'urbanisme sur tout le territoire (rôle de la Communauté de communes : permettre et faciliter ces échanges).

Renforcer les formations et qualifications « durables » des agents économiques locaux.

- Recenser les professionnels et formaliser une liste des entrepreneurs « labellisés ».
- Développer l'offre de formations aux métiers de l'énergie à destination des jeunes mais aussi dans le cadre des reconversions professionnelles.
 - Favoriser l'apprentissage dans les entreprises locales.
 - Créer du lien entre le CFA et les entreprises.
- Assurer des débouchés aux étudiants de ces filières sur le territoire, notamment en développant une offre de pépinières d'entreprises et incubateurs.
- Faire de la pédagogie auprès des professionnels (promoteurs, artisans, notaires, particuliers...) sur les nouveaux matériaux de construction (laine chanvre, parpaing bois, etc.), les techniques de construction, la production énergétique et les usages.

Faire évoluer les systèmes de chauffage et favoriser les appareils moins émetteurs de gaz à effet de serre.

- Informer les habitants sur les différentes technologies existantes : pédagogie sur les aspects environnementaux et approche financière (économies réalisables à moyen et long termes).
- Promouvoir le photovoltaïque à l'échelle des habitations.
- Recenser les demandes et organiser le groupement des commandes.
- Former les agents de l'intercommunalité pour qu'ils soient en mesure de renseigner et orienter les habitants.

3 / 16

Choisir la sobriété énergétique en favorisant des usages et des modes de vie moins carbonés.

- Sensibiliser les enfants dans les écoles et les centres de loisirs par une approche pédagogique.
- Sensibiliser et former le personnel et directeurs d'établissements collectifs (écoles, collèges, lycées, centres de loisirs, associations, clubs sportifs, centres de soins, etc.) :
 - Comment utiliser / optimiser les bâtiments (exemple de la température des piscines à Lyon, où une baisse d'1 °C a permis une économie substantielle).
 - Contrôle de l'usage et adaptation du comportement (un espace mieux conçu ou mieux chauffé ne veut pas dire une température plus élevée).
 - Commissionnement CMA après chaque rénovation.
- Identifier des bâtiments témoins (vieille maison rénovée, construction nouvelle, appartement de ville, bâtiment public...) et communiquer sur le détail des travaux de rénovation : dates, coûts, matériaux utilisés, économies réalisées, etc.

Agir sur les nouvelles constructions.

- Agir sur les règlements d'urbanisme.
- Prise en compte de la lutte contre la chaleur :
 - Réfléchir à l'orientation des bâtiments dès les premières phases de conception.
 - Intégrer la question de la végétalisation / revégétalisation des espaces entre et autour des habitations (essences à feuillage caduc notamment) pour créer ou préserver des îlots de fraîcheur.
 - Étudier la question de la couleur des enrobés, les études récentes ayant montré un impact très important sur la température.
- Envisager de nouvelles formes urbaines plus efficaces en termes de consommation énergétique.
- Intégrer la question de la production d'énergies renouvelables (géothermie, puits canadiens, photovoltaïque, etc.)
- Créer sur le territoire un salon de la maison individuelle (information et ateliers pratiques).

Lutter contre la précarité énergétique.

- Identifier les ménages concernés par la précarité énergétique.
- Subventionner un diagnostic énergétique avant acquisition immobilière.
- Subventionner certains travaux de rénovation énergétique.
- Lutter contre l'habitat indigne : contraindre ET aider les propriétaires pour mettre leurs logements en conformité.

Rendre le bâtiment public existant exemplaire et faire des nouveaux bâtiments publics des exemples climatiques.

- Développement des systèmes automatiques d'allumage / extinction de la lumière sur la voie publique (détection des mouvements).
 - Aménagement des horaires en fonction de la réalité des usages.
 - Aménagement de trames noires pour préserver les espaces animaux nocturnes.
- Informer les agents de communes sur les différentes technologies de lumière (led, ampoules basse consommation, etc.) et organiser des commandes groupées.
- Généraliser les sas d'entrée dans tous les lieux publics.
- Favoriser l'installation de ballons photovoltaïques et économiseurs d'eau.
- Utilisation de récupérateurs d'eaux de pluie pour le nettoyage des véhicules et les chasses d'eau.

Thématique mobilité et transports



Elaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial de la
Communauté de communes de la Brie Nangissienne



Mobilité et transports

Réduire les obligations de se déplacer

- Mieux utiliser les services existants :
 - Favoriser le ramassage scolaire
 - Mieux informer sur le réseau
- Favoriser le télétravail auprès des entreprises et des administrations - notamment dans les services communaux et communautaires.
 - Synchroniser les démarches pour accélérer l'installation de la fibre.
 - Mieux communiquer auprès des entreprises et des particuliers.
 - Mettre en place un forfait mobilité durable pour les agents volontaires.
- Favoriser la création de commerces et services itinérants.
- Favoriser l'installation de distributeurs automatiques partagés, au centre des villages (kiosques, boîtes à pain, boîtes à légumes, etc.)
- Inciter à la mutualisation des déplacements : courses alimentaires, démarches administratives, activités scolaires et périscolaires...

Rendre plus efficaces les transports en commun, notamment en facilitant l'intermodalité

- Analyser l'existant en vue de réorganiser les trajets et les horaires de certaines lignes de bus, afin que leur desserte corresponde mieux aux cadences des trains (exemple de la Zac Nangis Actipole).
- Développer les transports en commun de nuit, notamment les retours depuis Paris (le dernier départ à 22h46 ne permet pas d'aller au cinéma ou au théâtre).
- Améliorer le maillage (exemple de l'axe Provins – Melun) et développer les omnibus en complément des bus express.
- Rendre payant le stationnement autour des gares, afin de rendre le déplacement en transports en commun plus attractifs.

6 / 16



Elaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial de la
Communauté de communes de la Brie Nangissienne



- Étudier la question de la gratuité, totale ou partielle, des transports en commun et/ou une tarification spéciale pour les locaux.
- Renforcer le transport à la demande.
 - Développer l'offre de transport à la demande et améliorer l'accès à la réservation et aux véhicules et développer la communication sur ce sujet.
 - Améliorer l'offre de transport à la demande (H24 pour accompagner les entreprises organisées en trois vacations de huit heures) et le faire savoir.
- Développement en cours d'une carte interactive (quels modes de transport disponibles pour mon déplacement ?)
- Meilleure information / sensibilisation / pédagogie sur la notion d'intermodalité et les offres aujourd'hui disponibles sur le territoire.
- Piétonner les centres-villes.
- Organiser une journée annuelle de la mobilité pour informer et sensibiliser les publics aux différents modes de transport disponibles sur le territoire.

Réduire les pollutions automobiles

- Promouvoir l'écoconduite, par un Plan de sensibilisation s'adressant à tous les acteurs.
 - Inciter les entreprises, notamment fast-food et drive-in mais aussi les écoles, clubs sportifs, associations, etc. à installer un affichage pour inciter les usagers à couper leur moteur.
 - Développer la signalisation écoconduite.
 - Note ETIK-PRESSE : moyens possibles, déjà mis en place dans d'autres territoires :
 - ✓ Offrir des formations à l'écoconduite à tous les personnels territoriaux.
 - ✓ Afficher des messages en faveur de l'écoconduite sur les véhicules municipaux et de la Communauté.
 - ✓ Offrir aux habitants des autocollants en gavage de l'écoconduite, afin qu'ils les placent sur leur véhicule.
 - ✓ Organiser des campagnes d'information – sensibilisation répétées, en faveur de l'écoconduite, sur tous les supports de communication de la Communauté et des communes.
 - ✓ Mettre en ligne sur le site de la Communauté des logiciels et des vidéos pédagogiques sur l'écoconduite.
 - ✓ Offrir des formations écoconduite aux habitants volontaires – notamment à l'occasion de la semaine de la mobilité douce, du développement durable ou d'un « jour de l'environnement ».
 - ✓ Agir avec les entreprises, pour qu'elles offrent également des formations écoconduites à leurs salariés.
 - ✓ Travailler avec les assurances pour réduire le coût de ces formations, pour les habitants, les entreprises et pour la Communauté.
 - ✓ Organiser régulièrement des « Concours d'écoconduite ».
 - ✓ Organiser des formations auto-conduites dans les collèges.

7 / 16

- Rendre les flottes automobiles communales et intercommunales moins émettrices, en optant systématiquement pour des véhicules moins polluants, lors du renouvellement du parc.
- Etudier la possibilité de remplacer les bus actuels par des véhicules plus « propres ».
- Créer des bornes de recharge sur le territoire : électrique, hydrogène, GNV, hybride (cf. travaux en cours en vue de la réalisation d'un schéma directeur du maillage énergétique qui comportera des préconisations d'implantation de bornes).
- Favoriser l'achat de véhicules fabriqués en France et de véhicules électriques, hydrogène, GNV et hybrides (incitation financière portée par la communauté de communes ?)

Lutter contre la voiture solo ; favoriser le covoiturage et les solutions alternatives

- Etudier la création de nouvelles aires de covoiturage.
 - Etudier la possibilité de relier les aires de covoiturage à des réseaux de bus, et à des réseaux cyclables, en y installant des parkings vélos sécurisés.
 - Informer le grand public sur les sites de covoiturage déjà existants.
- Etudier la possibilité de mettre en place sur le territoire des lignes de « covoiturage-autostop » sécurisées de type « Rézo Pouce » (voir <https://www.rezopouce.fr>), « Allo Stop », « Blabla Car », etc.
- Informer les habitants sur les possibilités d'autopartage entre particuliers, et soutenir les initiatives en la matière (exemple du système économique et efficace de ballons accrochés aux voitures disponibles pour le covoiturage).
- Mieux utiliser les réseaux sociaux dans cette optique (exemple des mesures alternatives mises en place sur Facebook lors des dernières grèves de trains).
- Tenter d'initier des ramassages scolaires alternatifs en étudiant avec les écoles et les associations de parents d'élève la possibilité de mettre en place des « transports scolaires doux » (pédibus, vélo-bus, papybus, hippobus...)
- Doter la communauté de communes d'un outil propre de covoiturage ou regrouper en une seule application toutes les offres disponibles sur le territoire.
- Créer des rencontres physiques pour présenter les outils existants et faire la pédagogie / formation.
- Mettre en place certaines mesures spécifiques pour lutter contre la voiture solo (cf. accès interdit à la file de gauche sur certaines routes au Québec).
- Dans les zones industrielles et commerciales, prendre contact avec les entreprises, créer des espaces dédiés et un point de départ / retour dans chaque village.
- Inciter les associations et clubs sportifs à développer le covoiturage pour leurs adhérents.

- Favoriser le recours aux Club Hydrogène et Club GNV d'Île de France :
 - Positionner la communauté de commune comme lien entre ces clubs et les usagers.
 - Réserver un stand à ces sujets lors de la semaine de l'industrie et autres événements du territoire.

- Mettre certains véhicules de la communauté de communes à disposition des usagers en dehors des heures d'ouvertures des différents services.
- Développer l'offre d'autopartage.

Développer l'usage du vélo et autres modes de transports doux

- Améliorer et développer le réseau cyclable sur le territoire, à travers un grand Plan Vélo.
 - Travailler avec le département pour que chaque réfection de voirie s'accompagne de la création de pistes cyclables sécurisées.
 - Réaliser une cartographie et un audit des chemins communaux pouvant s'intégrer au réseau cyclable.
 - Réaménager les voies communales.
 - Réaliser des liaisons douces à l'intérieur des villages.
 - Développer des « Zones de rencontre partagées » en cœur de bourgs et les points de récupération des vélos (services type Véligo).
 - Installer des garages vélos sécurisés auprès des gares, dans les écoles et aux abords immédiats des arrêts des transports scolaires.
 - Développer la signalisation spécifique pour les cyclistes.
- Valoriser l'usage du vélo, pour le Climat et pour la santé.
 - Création d'une journée dédiée au vélo et/ou à la marche.
- Faire de la pédagogie auprès des enfants dans les écoles mais aussi auprès des adultes (dans les entreprises ?) : conduite du vélo, code de la route, réparation et entretien des vélos, etc.
- Sensibiliser fortement les automobilistes, afin qu'ils respectent davantage les cyclistes.
- Valoriser la marche (exemple des pédibus dont les parents sont demandeurs).

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées au transport de marchandises

- Inciter les cantines à utiliser des produits locaux pour limiter les trajets. (La création d'une cuisine centrale est à l'étude).
- Développement des hubs de dépôt de colis dans les gares et les zones commerciales.
- Développer les livraisons par voies d'eau.
- Sensibiliser les habitants sur les modes de consommation pour faire évoluer les mentalités et les comportements.



Agriculture et biodiversité

Soutenir les expériences des agriculteurs, réduisant les émissions de gaz à effet de serre et/ou favorisant la séquestration du carbone par les sols.

- Soutenir financièrement les agriculteurs désireux de réaliser un diagnostic permettant d'identifier les vulnérabilités et atouts de leur exploitation - et dégager des pistes pour modifier les pratiques, réduire les consommations, les dépenses, et faire des économies (d'énergie, d'intrants...)
 - y compris : Cap'2er (Calcul Automatisé des Performances Environnementales en Élevage de Ruminants), pour les éleveurs
- Soutenir techniquement et financièrement les exploitations s'engageant dans une transition environnementale (Techniques de conservation des sols, bio, etc.).
 - Soutenir l'accompagnement technique des exploitations visant à se diversifier (notamment se diversifier dans l'élevage ovin...)
 - Soutenir les investissements des exploitations en mutation (y compris l'investissement dans des matériels d'occasion).
- Exonérer de Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties les exploitations « bio ».
 - Voir :
<https://www.bio-centre.org/index.php/produire-bio/les-aides/exoneration-de-la-taxe-foncier-e#:~:text=Les%20conseils%20municipaux%20et%20les,le%20mode%20de%20production%20biologique.>

Mieux faire connaître les producteurs locaux, et accroître l'offre alimentaire du territoire

- Editer un guide grand public des producteurs locaux.
- Aider l'implantation de nouveaux agriculteurs, sur le territoire.
- Etudier la possibilité de mobiliser du foncier communal, pour permettre l'implantation de nouveaux maraîchers.
- Assurer à ces maraîchers un débouché pérenne, grâce aux commandes de la restauration collective.
- Poursuivre les visites à la ferme, afin de mieux rapprocher les consommateurs du monde agricole.

11 / 16



Mieux protéger la ressource en eau

- Mettre en place une politique de l'eau, permettant de coordonner l'ensemble des interventions et des objectifs des différents acteurs intervenant sur cette thématique.

Thématique Economie locale



Élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial de la
Communauté de communes de la Brie Nangissienne



Économie locale

Sensibiliser les acteurs économiques et soutenir les efforts en matière de RSE.

- Sensibiliser sur les enjeux climatiques mais aussi sur le Retour sur investissement potentiel pour les entreprises.
 - Multiplier les cas pratiques chiffrés sur les économies réalisables par les entreprises.
 - Communiquer sur l'enjeu d'image pour les grandes et moyennes entreprises.
- Faire en sorte que la Communauté de communes soit identifiée comme interlocuteur privilégié sur ces sujets pour orienter et accompagner les entreprises dans leurs démarches :
 - Recruter / former des agents de la Communauté de communes.
 - Communiquer sur les dispositifs existants et notamment les conventions avec la chambre des métiers.
 - Développer de nouvelles conventions pour d'autres secteurs / métiers.
 - Appuyer les démarches des entreprises.
 - Mettre en réseaux et relayer les besoins et les actions des entreprises du territoire.
- Communiquer auprès des acteurs économiques sur le rôle de la Plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) et voir si / comment il est possible d'accompagner également les petites entreprises du tertiaire.

Encourager les mutualisations de moyens et les échanges interterritoriaux.

- Placer la Communauté de communes comme acteur intermédiaire, facilitateur de la mise en relation des entreprises.
 - Créer une plateforme de mise en relation.
 - Organiser une rencontre entre Total et Chimirec.
 - Synchroniser plusieurs intercommunalités et la Région (exemples de la filière du bois et de la production de briques de chanvre).

Réduire le bilan carbone des Zones d'Activité.

- Réaliser un diagnostic climatique des ZA et travailler avec les entreprises pour réduire les émissions de GES.

13 / 16



Élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial de la
Communauté de communes de la Brie Nangissienne



- Aider les acteurs économiques à obtenir un financement total ou partiel de la part de la Région (cf. ateliers consacrés aux thèmes Mobilité et Habitat).
- Formaliser une convention spécifique d'accompagnement des entreprises à la transition écologique incluant des audits et un accompagnement entièrement pris en charge par l'intercommunalité.
- Se saisir de la question des entrepôts, dont certains présentent un bilan carbone désastreux.
- Montrer l'exemple avec les bâtiments de la Communauté de communes (et faire profiter les entreprises à proximité de ces travaux en proposant de les mutualiser).
- Utiliser un bâtiment témoin qui ferait office de showroom des aménagements conseillés.

Développer l'économie circulaire.

- Développer la filière de récolte et traitement des déchets :
 - Développer l'existant et le faire mieux connaître des acteurs économiques du territoire.
 - Installer des collecteurs de verre (notamment à proximité des bureaux de la CC).

Soutenir les entreprises de l'innovation durable et de la transition énergétique.

- Allouer des moyens financiers (subventions, bourses, etc.)
- Allouer des locaux (exemple des réserves foncières de Total) et développer des incubateurs et/ou pépinières d'entreprises pour offrir un soutien administratif et logistique. Adapter cette offre au contexte (reconversion de Total) dans le cadre d'une stratégie globale.
- Faire connaître le territoire et son potentiel (marketing territorial).

Transformer les pratiques touristiques et développer l'éco-tourisme.

- Développer les itinéraires adaptés aux randonneurs à pied, cyclistes et cavaliers.
- Améliorer les liaisons douces et le réseau de pistes cyclables (cf. atelier Mobilité).
- Développer une offre de restauration et hôtellerie (hôtels, gîtes, campings...) pour bénéficier des retombées économiques du tourisme et saisir les opportunités issues de la reconversion de Total (1500 intervenants mobilisés au cours des aménagements prévus).

14 / 16

Nouvelles énergies

Développer l'énergie éolienne.

- Favoriser le petit éolien destiné à l'autoconsommation sur les toits des entreprises (ZAC) et des bâtiments publics et l'intégrer dans les PLU.
- Développer l'éolien vertical le long des autoroutes et routes nationales (privilégier les éoliennes de fabrication française).

Développer le solaire thermique et photovoltaïque.

- Développer les petites installations destinées à l'autoconsommation (notamment en raison de la forte opposition des services Secours et incendies sur les installations de grande envergure sur les toits d'entrepôts et hangars).

Développer la géothermie.

- Développer la reconversion de l'énergie dégagée et favoriser la création de mini-réseaux de chaleur dans les zones à forte densité.

Développer la méthanisation.

- Améliorer le tri des déchets, qui doit être extrêmement rigoureux compte tenu des risques importants de détérioration de l'écosystème en cas de contamination / pollution.
 - Sensibilisation et éducation.
 - Incitation et valorisation des déchets triés (favoriser le rachat concret des déchets plutôt que les réductions d'impôts, jugées moins efficaces).
 - Développer des systèmes inspirés des consignes du verre ou du plastique.
 - Récupération des déchets dans les cantines et restaurants collectifs, notamment par souci d'exemplarité.
 - Lutte contre l'ultra-consommation et les emballages excessifs (rééducation post Covid-19).

Développer le bois énergie.

- Sensibiliser les habitants pour lutter contre les foyers ouverts, peu efficaces et fortement polluants. Mieux faire connaître le Fond Air Bois.
- Organiser une campagne d'information pédagogique sur les bois : essences, provenance, séchage, etc.

15 / 16

- Développer les approvisionnements mutualisés en bois et granulés pour les entreprises.

Valoriser les potentiels de récupération de chaleur.

- Orienter les porteurs de projets publics et privés vers le SDESM (Syndicat des Énergies de Seine et Marne).

Développer les infrastructures de stockage d'énergie.

- Se rapprocher de Total qui travaille sur un projet de batteries / silos d'énergie à grande capacité sur le territoire.

Article « Le PCAET : au cœur de notre politique environnementale » dans l'édition Hiver 2020/2021 du magazine de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne.

ENVIRONNEMENT

LE PCAET : AU CŒUR DE NOTRE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Composé d'un diagnostic, d'une stratégie territoriale, d'un plan d'actions et d'un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées, le Plan Climat Air Energie Territorial représente la démarche environnementale du territoire. Porté par la Brie Nangissienne avec le soutien du SDESM, il sera le fruit d'un travail collaboratif avec les habitants, les associations et les acteurs économiques et institutionnels.

Diagnostic : le point de départ

Pour alimenter la réflexion et savoir quelle direction donner aux actions, il faut avoir une idée précise de la situation à laquelle nous faisons face.

En 2019, le bureau d'étude B&L évolution a mené un diagnostic approfondi concernant les différentes sources de pollution mais aussi les atouts dont dispose le territoire.

Si l'agriculture et l'industrie ont un impact certain, de nombreuses actions peuvent aussi être menées sur les transports ou bien l'habitat.

Votre participation au cœur du projet

Après une présentation du diagnostic fin 2019, le projet a été mis en pause à l'approche des élections municipales puis en raison de la crise sanitaire. En ce début 2021, le travail reprend avec la présentation du projet aux élus et aux agents de la Brie Nangissienne.

L'étape suivante est cruciale : mobiliser les entreprises, mobiliser les associations, mais surtout vous mobiliser vous, habitants !

En effet, c'est la participation de tous qui permettra de créer des synergies et de définir des actions au plus proche de vos attentes.

Se lancer dans cette démarche, c'est conserver notre qualité de vie (végétalisation des espaces urbains, préservation de la biodiversité), protéger notre santé (amélioration de la qualité de l'air) et peut-être même faire des économies (lutte contre la précarité énergétique, rénovation de l'habitat).

Nous vous donnons rendez-vous le 31 mars à 18h30 pour vous inscrire au Club climat et ainsi participer concrètement à l'élaboration du Plan d'actions (en présentiel ou visio en fonction des conditions sanitaires).



Communication relative aux ateliers thématiques dans l'édition Été 2021 du magazine de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne.

ENVIRONNEMENT


PLAN CLIMAT

PARTICIPEZ AUX ATELIERS THÉMATIQUES

Avec le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), la Brie Nangissienne a lancé un travail collaboratif associant les habitants, les associations et les acteurs économiques et institutionnels. L'objectif est de définir un plan d'actions ambitieux et réaliste, en faveur de notre environnement.



PCAET
Plan Climat-Air-Énergie Territorial
de la Brie Nangissienne

À 19H À LA SALLE COMMUNALE DE BAILLY-CARROIS :

- **Mardi 8 juin** - Transport, déplacements
- **Lundi 14 juin** - Habitat, logement
- **Mardi 22 juin** - Agriculture, biodiversité, consommation
- **Mardi 29 juin** - Économie, nouvelles énergies

Inscriptions : secretariat@brienangissienne.fr

Échangez sur le forum : climat-brienangissienne.fr

Retrouvez-nous sur :
brienangissienne.fr •  Brienangissienne •  cbrienangissienne •  communauté-de-communes-de-la-brie-nangissienne